

CYBER PME

Description

Le programme « Cyber PME », intégré au plan France 2030, a pour objectif de **renforcer les compétences en cybersécurité** des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Les secteurs de l'aéronautique civile et de l'énergie sont identifiés comme prioritaires compte tenu de leurs activités liées à la sécurité nationale et de l'importance des acteurs de la sous-traitance. Cependant d'autres secteurs d'activité sont également éligibles à cet accompagnement.

Cyber PME est un **programme d'appui/conseil allant du diagnostic à la mise en œuvre d'un plan d'action**, y compris dans l'achat de solutions.

Il se déroule en deux temps :

- 1ère étape : réalisation d'un diagnostic Cybersécurité pour dresser un état des lieux de l'exposition de l'entreprise aux risques cyber et disposer d'un plan d'action priorisé ;
- 2ème étape : appui/conseil pour la mise en œuvre du plan de sécurisation de l'entreprise, avec une aide financière afin de mettre en œuvre les recommandations préconisées à l'issue du diagnostic cybersécurité.

Bénéficiaires

PME et ETI

Lien

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/cyber-pme>

Contact départemental

sp-france2030@tarn.gouv.fr